



# SYNTHÈSE DU BUREAU DE L'UNÉDIC

15 décembre 2022

## ACTUALITÉS

### **Prorogation de la convention tripartite État-Unédic-Pôle emploi**

En novembre, les membres du Bureau ont mandaté la présidence de l'Unédic pour formaliser et signer l'avenant de prorogation de la convention tripartite. Lors du comité de suivi qui s'est tenu le 8 décembre, les représentants des trois parties se sont accordés sur le texte de cet avenant de prorogation pour l'année 2023.

Ce texte comprend quatre parties :

- une première partie mettant en évidence les attendus pour 2023 dans la continuité des objectifs de la convention 2019-2022,
- une deuxième partie rappelant les objectifs spécifiques de l'opérateur – Pôle emploi – pour 2023,
- une troisième partie relative au pilotage de l'avenant,
- une dernière partie rappelant les engagements budgétaires de 2023 qui financeront la mise en œuvre des actions.

# SUIVI

## **Programme de travail de l'Unédic : axes stratégiques pour l'année 2023**

La direction générale de l'Unédic a présenté aux membres du Bureau les principaux axes de son programme de travail pour l'année 2023.

Les services de l'Unédic poursuivront leurs missions au service des partenaires sociaux, qui pilotent l'Assurance chômage, dans un contexte toujours mouvant. Par ailleurs, ils continueront d'assurer une gestion rigoureuse de l'Assurance chômage et une coordination des différentes parties prenantes, afin d'en garantir la performance.

Ce programme de travail sera complété et définitivement arrêté en janvier.

## **Budget de l'Unédic pour 2023**

Comme chaque fin d'année, le Bureau doit se prononcer sur les orientations budgétaires pour l'année à venir.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du rebond économique observé sur le second semestre 2021, mais aussi par les répercussions du conflit en Ukraine. Les tensions internationales, la crise énergétique qui frappe l'Europe et le resserrement de la politique monétaire devraient conduire à un net ralentissement de l'activité dans les prochains mois en France. L'Unédic a dû s'adapter à ce nouveau contexte, afin notamment de maintenir ses capacités de financement.

Le budget 2023 s'inscrit dans la continuité de celui de 2022, dans une logique de sécurisation des missions de l'Unédic et de modernisation de ses moyens opérationnels.

Les membres du Bureau valident le budget de l'Unédic pour l'année 2023.

## **Compte-rendu de la Commission immobilière et des marchés**

Le 9 décembre, la commission immobilière et des marchés s'est réunie pour examiner plusieurs cessions immobilières. La commission a émis des avis sur trois cessions pour lesquelles une décision du Bureau devait être prise.

Les membres du Bureau valident les cessions des sites suivants :

- Fort-de-France (Martinique), au prix minimum de 1 700 000 € net vendeur,
- Saint Briec (Bretagne), au prix minimum de 1 000 000 € net vendeur,
- Tourcoing (Hauts-de-France), au prix minimum de 1 100 000 € net vendeur.